



Vice caché - tout à l'égout

Par visiteur33

Bonjour,

Nous avons acheté en janvier 2012 une maison a rénové. L'acte de vente stipule qu'elle est raccordé au tout à l'égout, ce qui n'est pas le cas. L'acte de vente ne metionne pas que le vendeur n'est pas responsable des vices cachés. Notre notaire nous dit qu'il ne peut rien faire. Est ce vrai? Nous avons fait un courrier à la vendeuse qui nous traite de menteurs et refuse tout arrangement. Que pouvons nous faire?

Merci